



**La ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Najat VALLAUD-BELKACEM**

La ministre des Outre-mer

George PAU-LANGEVIN

Communiqué de presse

Paris, le 5 mai 2014

***Lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer
Un appel à projets du fonds d'expérimentation pour la jeunesse pour prévenir les
stéréotypes sexistes et les violences faites aux femmes***

Dans le cadre de la mise en œuvre du 4^{ème} plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, la ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Najat VALLAUD-BELKACEM et la ministre des Outre-mer, George PAU-LANGEVIN, ont lancé ce jour un appel à projets du fonds d'expérimentation pour la Jeunesse destiné à prévenir dans les outre-mer les violences faites aux femmes par la mise en œuvre d'actions innovantes de lutte contre les stéréotypes sexistes.

Les violences faites aux femmes sont particulièrement prégnantes dans les outre-mer. A titre d'exemple, en Guadeloupe, entre 2008 et 2011, 15 femmes ont été victimes de meurtres, dont la moitié ont été commis par le conjoint ou partenaire. En 2011, six réunionnaises sont décédées sous les coups de leur conjoint ce qui représente près de 4 % des Françaises qui ont succombé aux violences de leur partenaire (alors que La Réunion ne représente que 1 % de la population française). Selon une enquête « cadre de vie et sécurité » menée en 2009-2010 à la La Réunion, 9 % seulement des cas de violences physiques conjugales et des violences sexuelles donnent lieu à un dépôt de plainte. La sélection des dossiers est prévue en septembre.

Pour lutter plus efficacement contre ces violences, Najat VALLAUD-BELKACEM engage en 2014 dans les outre-mer les travaux préparatoires à la mise en place de l'enquête VIRAGE ; à La Réunion, des moyens d'étude sont prévus pour enrichir les données recueillies en 2011 et compléter l'état des lieux des violences. L'enquête

annuelle CVS de l'INSEE, qui interroge les femmes et les hommes sur les violences sera étendue dès 2014 à la Guyane puis en 2015 en Martinique et en Guadeloupe. Toutes ces données seront utiles à l'observatoire national des violences créé au sein du ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, mais aussi aux acteurs locaux, pouvoirs publics ou associations, afin de renforcer la coordination de leurs actions au service des victimes.

Avec l'appel à projets lancé ce jour, il s'agit de sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux, collectivités, associations, pour mettre en place des actions nouvelles de lutte contre la formation des inégalités et d'agir sur les pratiques des professionnels et sur les représentations des jeunes pour mieux prévenir les violences faites aux femmes.

L'appel à projets est doté d'un million d'euros. Il concerne les cinq Départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion) et les territoires de Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

Contacts presse :

Cabinet de Mme Najat Vallaud-Belkacem : sec.presse@fvjs.gouv.fr – 01 49 55 34 11

Cabinet de Mme George Pau-Langevin : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74